D'autres Repères.be



REcherches / PERspectives Economiques et Sociales

Comment les services publics et sociaux augmentent-ils le revenu disponible d'une famille monoparentale ou d'un isolé ?

Par Fabienne FECHER, Françoise FORTEMPS (Institut des Sciences Humaines et Sociales, Université de Liège)& Barbara SAK (CIRIEC)

©famillesmonoparentales.over-blog.com



Deux autres notes parues dans "D'Autres Repères" sont d'intérêt avant de lire celle-ci : tout d'abord celle décrivant les sources et présentant les calculs détaillés à effectuer pour mesurer les aspects redistributifs de quatre services publics et sociaux, enfin, celle consacrées à la description et aux mesures réalisées pour des familles en couples avec ou sans enfants.

Dans cette troisième note, nous allons examiner successivement trois autres ménages-types : des personnes isolées avec ou sans enfants.

Famille n° 4 : Famille monoparentale avec 2 enfants en bas âge 75 % d'augmentation du revenu disponible

Le quatrième cas étudié est celui d'une famille monoparentale. Plus précisément, celui d'une mère de famille de 31 ans vivant seule avec deux enfants en bas âge (3 et 7 ans), l'un fréquentant l'enseignement maternel et l'autre l'enseignement primaire dans le réseau officiel. La famille est établie dans un logement social en centre-ville étant

donné les faibles revenus, 1 500 euros, de la mère de famille qui travaille toutefois à temps plein.

4.1 Evaluation des transferts en nature de santé

Les contacts avec le médecin généraliste sont peu nombreux et cadrent avec les données obtenues via l'Enquête de Santé par interview. Par contre, l'enfant le plus âgé fait face à des problèmes de langage et se rend donc chez le logopède régulièrement. Le revenu faible de la mère lui permet de bénéficier du statut OMNIO et d'avoir droit en conséquence à un remboursement accru des soins de santé.

 Visite chez le médecin généraliste

Coût total	22,98
Coultiolai	euros
Ticket	1,50
modérateur	euros
Remboursement	21,48
Kemboursement	euros

 Visite chez le dentiste

Coût total	21,63
	euros
Ticket	0,00
modérateur	euros
Remboursement	21,63
	euros

Visite chez le logopède

Coût total	20,55
Coul total	euros
Ticket	2,05
modérateur	euros
Remboursement	18,50
Remboursement	euros

Le tableau suivant agrège les dépenses publiques de santé générées par le ménage-type 4 et permet donc de connaître la valeur monétaire de l'ensemble des transferts en nature de santé dont bénéficie la famille 4.

<u>Tableau 4.1 Evaluation des dépenses</u> publiques de santé

	Membre de la famille	Consommati on médicale	Remboursement annuel (euros)	Remboursement mensuel (euros)
5	Parent	4 visites chez le médecin généraliste	4*21,48 = 85,92	7,16
	Enfant 1	1 visite chez le médecin généraliste	21,48	1,79
	Enfant 2	3 visites chez le médecin généraliste 1 visite chez le dentiste 48 visites chez le logopède	3*21,48 = 64,44 21,63 48*18,50 = 888	5,37 1,80 74,00
) ;		Total des dépenses publiques de santé pour le ménage- type 4	1 081,47	90,12

•••

Les transferts en nature de santé s'élèvent donc à un peu plus de 1 080 euros par an, soit 90 euros par mois pour le ménage-type 4. C'est de ce montant que doit être augmenté le revenu disponible des ménages pour obtenir le revenu disponible ajusté par les dépenses publiques de santé dont bénéficie le ménage 4.

4.2 Evaluation des transferts en nature d'éducation

Corriger le revenu disponible des ménages pour tenir compte des transferts en nature associés aux dépenses publiques d'enseignement primaire et maternel nécessite une augmentation de ce revenu disponible de 542 euros par mois (309 euros + 233 euros). Le tableau ci-dessous synthétise ces éléments.

<u>Tableau 4.2 Evaluation des</u> dépenses publiques d'éducation

Nature de la	Montant annuel	Montant mensuel
dépense	(euros)	(euros)
Dépense publique		
moyenne pour un étudiant de	2 793	233
l'enseignement		
maternel		
Dépense publique		
moyenne pour un		
étudiant de	3 697	309
l'enseignement		
primaire		
Total des		
dépenses		
publiques	6 490	542
d'éducation	0 430	J-72
pour le ménage-		
type 2		

Les transferts en nature d'éducation apparaissent comme relativement importants puisqu'ils s'élèvent à 6 490 euros par an, soit un montant de 542 euros par mois.

4.3 Evaluation des dépenses publiques de logement social

Comme expliqué dans la note méthodologique publiée auparavant dans D'Autres Repères, la monétarisation des transferts en nature de logement social nécessite l'évaluation de la subvention implicite « versée » par les pouvoirs publics, dans le cas présent la Région wallonne, aux locataires sociaux. Pour rappel, cette subvention implicite correspond à la différence entre le loyer dont devraient s'acquitter les locataires sociaux s'ils souhaitaient louer un logement (similaire au logement social qu'ils occupent) dans le parc privé et le loyer dont ils s'acquittent effectivement tous les mois pour l'occupation d'un logement social.

Loyer moyen sur le marché privé en Région wallonne	600 euros
Loyer moyen sur le marché locatif social en Région wallonne	223 euros
Subvention implicite moyenne en Région wallonne	377 euros (600 euros – 223 euros)

<u>Tableau 4.3 Evaluation des dépenses</u> <u>publiques de logement social</u>

	Montant annuel (euros)	Montant mensuel (euros)
Dépense publique de logement social pour le ménage- type 4	4 524	377

La prise en compte de la subvention implicite associée à l'occupation d'un logement social dans le revenu disponible des ménages revient à augmenter celui-ci de 377 euros par mois.

4.4 Evaluation des dépenses publiques de transport en commun

Nous avons supposé une utilisation relativement limitée des transports en commun par le ménage-type 4. Les enfants vont à l'école à pied, accompagné par leur mère qui se rend par la suite au travail, à pied également. Les déplacements en dehors du centre-ville se limitent à quelques sorties éducatives par an et se font en bus ou en train le cas échéant. Etant donné l'âge des enfants, ceux-ci bénéficient de la gratuité des transports en commun. En effet, nous faisons l'hypothèse d'un seul déplacement par mois en bus et en train.

L'analyse des comptes satellites de transport effectuée par Nautet (2008) révélant que le coût moyen pour les pouvoirs publics d'un usager additionnel du train est de 11 euros et de 1,60 euros pour le bus. L'unique déplacement mensuel en train des membres du ménage-type 4 génère donc une dépense publique de 66 euros par mois alors que l'utilisation du bus par ces derniers nécessite des moyens publics à hauteur de 9,60 euros, ce qui fait 75,60 euros par mois (en tenant compte des déplacements aller-retour).

Il est nécessaire de tenir compte en outre de la gratuité du transport offerte aux enfants du ménage 4. Ceux-ci ne doivent en effet pas s'acquitter du prix du ticket de bus et de train entraînant une dépense publique additionnelle du montant de ces tickets. Supposant un voyage en train de distance équivalente à celle entre Liège et Bruxelles et un voyage en bus de quelques zones seulement, les pouvoirs publics supportent dès lors pour les deux enfants 6,4 euros supplémentaires pour le déplacement en bus (1,60 euros*4) et 54,80 euros additionnels dus au voyage en train (27,40 euros*2). Par mois, cela constitue une dépense publique additionnelle de 61,20 euros.

<u>Tableau 4.5 Evaluation des</u> <u>dépenses publiques de transport en</u> commun

	Montant	Montant
	annuel	mensuel
	(euros)	(euros)
Total des		
dépenses		
publiques de		
transport en	1 641,60	136.80
commun	1 041,00	130,00
pour le		
ménage-		
type 4		

Dans le cas du ménage-type 4, les transferts en nature de transport public s'élèvent à 1 642 euros par an, soit un montant de 137 euros par mois.

4.5 Calcul du revenu disponible ajusté

Le montant global de l'ensemble des transferts publics et sociaux en nature perçus par le ménage 4 ainsi que les montants associés à chaque type de transfert en nature sont présentés cidessous.

Type de	Montant	Montant
transfert	annuel	mensuel
	(euros)	(euros)
Santé	1 081	90
Education	6 490	542
Logement social	4 524	377
Transport	1 642	137
en commun	1 042	131
Total	13 737	1 146

Le montant annuel des transferts publics et sociaux en nature dont bénéficie le ménage-type 4 s'élève à 13 737 euros, soit un montant de 1 146 euros par mois. Dans le cas du ménage-type 4, on note la supériorité des dépenses publiques d'éducation, suivie par les dépenses consacrées au logement social, au transport public et enfin aux soins de santé.

Les transferts en nature de santé s'élèvent donc à un peu plus de 1 080 euros par an, soit 90 euros par mois pour le ménage-type 4.

Le revenu disponible ajusté mensuel du ménage-type 4 s'élève donc à

Revenu disponible ajusté	2 646 euros
nature	
et sociaux en	1 146 euros
Transferts publics	
Revenu disponible	1 500 euros

On constate donc une augmentation de près de 76,40% après intégration de l'ensemble des transferts publics et sociaux considérés dans le revenu disponible du ménage-type 4.

Famille n° 5 : Retraitée isolée 15 % d'augmentation du revenu disponible

Dans le cadre du ménage-type 5, nous étudions la situation d'une personne âgée de plus de 65 ans vivant seule en bonne santé et extrêmement dynamique. Elle est propriétaire d'une maison et perçoit chaque mois une pension relativement importante de 1 800 euros.

5.1 Evaluation des transferts en nature de santé

Aucun problème de santé n'est à signaler (risque de santé moyen). Les visites chez le médecin généraliste et chez les spécialistes sont donc régulières, et plus nombreuses que pour des individus de la tranche d'âge inférieure, mais limitée par rapport à de nombreuses personnes âgées de 65 ans. Nous supposons 5 contacts avec le médecin généraliste étant donné le bon état de santé général du senior considéré (risque de santé moyen).

Des visites chez plusieurs spécialistes sont effectuées de façon préventive. Enfin, on suppose une visite annuelle de contrôle chez le dentiste. Le senior disposant d'une retraite importante, celui-ci ne bénéficie d'aucun remboursement préférentiel.

Il est donc soumis aux tarifs médicaux suivants :

• Visite chez le médecin généraliste

Coût total	22,98
	euros
Ticket	6,00
modérateur	euros
Dambauraamant	16,98
Remboursement	euros

• Visite chez le cardiologue / gastroentérologue

Coût total	29,51
Coul total	euros
Ticket	11,80
modérateur	euros
Remboursement	17,71
Remboursement	euros

Visite chez le dentiste

Coût total	20,45
	euros
Ticket	4,94
modérateur	euros
Remboursement	15,51
Remboursement	euros

Le tableau ci-dessous rend compte de la valeur monétaire agrégée des transferts en nature de santé dont bénéficie la personne retraitée considérée.

• • •

<u>Tableau 5.1 Evaluation des transferts</u> en nature de santé

Consommation médicale	Rembour -sement annuel (euros)	Rembour- sement mensuel (euros)
5 visites chez le généraliste 1 visite chez le cardiologue 1 visite chez le gastroentérologue 1 visite chez le dentiste	5*16,98 = 84,90 17,71 17,71 15,51	7,07 1,47 1,47 1,29
Total des dépenses publiques de santé pour le ménage-type 5	135,83	11,30

Les transferts en nature de santé s'élèvent donc à 136 euros par an, soit 11 euros par mois pour le ménage-type 5.

5.2 Evaluation des dépenses publiques de transport en commun

La personne est très active et se déplace régulièrement que ce soit à proximité de chez elle ou dans des endroits plus éloignés pour se rendre à des événements culturels. Chacun des déplacements est effectué à l'aide des transports en commun. Etant donné l'âge de la personne et le fait qu'elle bénéficie d'un avantage spécifique, celle-ci bénéficie de la gratuité pour chacun de ses déplacements en transport en commun.

Parallèlement à la dépense publique moyenne générée par un passager additionnel de transport en commun proposée par Nautet (2008), il faut tenir compte de la gratuité du transport offerte à certaines catégories de seniors. A cet effet, nous devons émettre une hypothèse quant à la distance parcourue. Concernant le trajet en train effectué, nous supposons que celui-ci correspond à un déplacement de Liège à Bruxelles. La distance du

trajet en bus est quant à elle supposée nettement plus courte, de 4 zones, générant une dépense publique additionnelle de 3,20 euros.

En conséquence, en supposant que le senior effectuant 8 déplacements en train et 8 déplacements en bus par mois générant une dépense publique de 100,8 euros, hors gratuité du transport (11 euros*8 + 1,60 euros*8) auxquels s'ajoutent 135,2 euros résultant de la gratuité du transport (27,40 euros*4 + 3,20 euros*8). Cela engendre donc une dépense publique totale de 236 euros au bénéfice de ce senior utilisant régulièrement les transports en commun.

Le tableau ci-dessous présente la valeur monétaire totale des transferts en nature associés aux dépenses publiques de transport en commun dont bénéficie le ménage-type 5 composé d'un senior actif isolé.

<u>Tableau 5.2 Evaluation des transferts</u> <u>en nature de transport public</u>

Type de	Montant	Montant
transport	annuel	mensuel
	(euros)	(euros)
Dépense	2 371,20	(8*11) +
publique de		(4*27,40)
train		= 197,60
Dépense	460,80	(8*1,60) +
publique de		(8*3,20) =
transport en		38,40
commun		
public local		
Total des		
dépenses		
publiques		
de		
transport	2 832	236
en commun		
pour le		
ménage-		
type 5		

Les transferts en nature de transport public s'élèvent à 2 832 euros par an, soit un montant de 236 euros par mois. On note, pour un même nombre de déplacements par mois avec chaque type de transport, la supériorité du transfert en nature associé aux déplacements en train. 5.3 Calcul du revenu disponible ajusté

Ci-dessous, nous présentons un tableau récapitulatif permettant de distinguer l'importance pour le ménage-type 5 de chacun des transferts en nature offerts par les pouvoirs publics.

Type de	Montant	Montant
transfert	annuel	mensuel
	(euros)	(euros)
Santé	136	11
Education	0	0
Logement	0	0
social	U	U
Transport		
en	2 832	236
commun		
Total	2 968	247

Le montant annuel des transferts publics et sociaux en nature dont bénéficie le ménage-type 5 s'élève à 2 968 euros, soit un montant de 247 euros par mois. Dans le cas du ménage-type 5, relativement aisé et bénéficiant d'un bon état de santé, on note clairement la supériorité des dépenses publiques de transport en commun par rapport aux dépenses publiques de santé, étant donné que le senior ne fait qu'un appel limité aux professionnels de la santé et mène une vie encore très active.

Le revenu disponible ajusté mensuel du ménage-type 5 s'élève donc à

Revenu disponible ajusté	2 047 euros
nature	
et sociaux en	247 euros
Transferts publics	
Revenu disponible	1 800 euros

On constate donc une augmentation de près de 14% (13,72%) après intégration de l'ensemble des transferts publics et sociaux considérés dans le revenu disponible du ménage-type 5.

Famille n° 6 : Jeune individu isolé 8 % d'augmentation du revenu disponible

Nous analysons dans cette section la situation d'un jeune individu isolé de 25 ans. Ce dernier a terminé ses études et enchaîne les contrats à durée déterminée. Il perçoit un revenu de 1 730 euros.

Nous supposons qu'il effectue l'entièreté de ses déplacements en transport en commun. Au-delà des trajets professionnels, il utilise également de façon intensive les bus et les trains pour se rendre à des activités sportives et culturelles. Un abonnement combiné lui permet de réaliser ses déplacements à moindre coût.

Par ailleurs, le jeune travailleur loue un appartement sur le marché privé en centre-ville.

6.1 Evaluation des transferts en nature de santé

Aucun problème de santé particulier n'est décelé chez cet individu (risque de santé faible). Les contacts avec le corps médical (médecine générale et spécialisée) sont donc très rares : une visite annuelle chez le médecin généraliste et un détartrage annuel. Supposant la non-éligibilité de cet individu aux différents régimes préférentiels prévus par les pouvoirs publics, les tarifs médicaux suivants lui sont applicables.

• Visite chez le médecin généraliste :

Coût total	22,98
	euros
Ticket	6,00
modérateur	euros
Remboursement	16,98
Remboursement	euros

• Visite chez le dentiste :

Coût total	33,10
	euros
Ticket	8,10
modérateur	euros
Remboursement	25
Veninograement	euros

<u>Tableau 6.1 Evaluation des</u> <u>dépenses publiques de santé</u>

Consommation	Remboursement	Remboursement
médicale	annuel (euros)	mensuel (euros)
1 visite chez le	,	, ,
médecin	16,98	1,41
généraliste		
1 visite chez le	25	2,08
dentiste		
Total des		
dépenses		
publiques de	46,98	3,49
santé pour	10,00	0,10
l'individu		
isolé		

Les transferts en nature de santé s'élèvent donc à 47 euros par an, soit 3,50 euros par mois.

6.2 Evaluation des dépenses publiques de transport en commun

La monétarisation du transfert en nature généré par les dépenses publiques de transport en commun nécessite, en plus de la connaissance de la dépense publique moyenne qu'entraîne chaque usager additionnel, plusieurs hypothèses quant à l'intensité avec laquelle l'individu recourt au transport en commun.

Nous supposons ici une utilisation journalière des transports en commun. Plus précisément, l'individu vivant en centre-ville, nous faisons l'hypothèse que ce dernier voyage en bus quotidiennement pour se rendre au travail et en revenir. En conséquence, l'individu utilise le bus 40 fois par mois (2 fois par jour à raison de 20 jours par mois).

Par ailleurs, le week-end étant consacré à des sorties sportives et culturelles et à des visites familiales, plusieurs déplacements en train sont prévus chaque mois. Nous supposons que l'individu se rend dans sa famille deux fois par mois et prend part à un évènement sportif ou culturel nécessitant un déplacement en train en moyenne une fois par mois. L'individu effectue donc 6 voyages en train par mois.

Comme nous l'avons dit ci-dessus, parallèlement aux hypothèses de

fréquentation des transports en commun, la valorisation des transferts en nature associés aux dépenses publiques de transport en commun requiert la connaissance de la dépense publique moyenne générée par chaque usager supplémentaire du transport en commun considéré. Les déplacements en bus de

l'individu génèrent donc une dépense publique de 64 euros par mois (1,60 euros*40) alors que l'utilisation du train par ce dernier (6 déplacements*11 euros) nécessite des moyens publics à hauteur de 66 euros par mois.

Le tableau ci-dessous présente sur cette base la dépense publique qu'entraînent les déplacements de l'individu considéré qui ne bénéficie d'aucune gratuité et n'a pas choisi de prendre un abonnement.

<u>Tableau 6.2 Evaluation des</u> <u>dépenses publiques de transport en</u> <u>commun</u>

	Montant annuel (euros)	Montant mensuel (euros)
Total des dépenses publiques de transport en commun pour l'individu	1 560	130

Le montant global des transferts en nature de transport public s'élèvent à 1 560 euros par an, soit un montant de 130 euros par mois.

6.3 Calcul du revenu disponible ajusté

Le montant global de l'ensemble des transferts publics et sociaux en nature perçus par l'individu ainsi que les montants associés à chaque type de transfert en nature individuellement sont présentés ci-dessous.

Type de transfert	Montant annuel	Montant mensuel
	(euros)	(euros)
Santé	47	3,50
Education	0	0
Logement social	0	0
Transport en commun	1 560	130
Total	1 607	133,50

Le montant annuel des transferts publics et sociaux en nature dont bénéficie le ménage-type composé d'un individu isolé s'élève donc à 1 607 euros, soit un montant de 133,50 euros par mois. Dans le cas de ce ménage-type, l'excellent état de santé du seul membre du ménage et la relativement bonne situation socioéconomique de celui-ci ne génère pas des dépenses publiques importantes. On note tout de même la nette supériorité des transferts en nature de transport en commun par rapport à ceux associés aux soins de santé.

Le revenu disponible ajusté mensuel de ce dernier ménage-type s'élève donc à

Revenu disponible ajusté	1 863,87 euros
Transferts publics et sociaux en	133,87 euros
Revenu disponible	1 730 euros

On constate donc une augmentation de près de 8% (7,71 %) après intégration de l'ensemble des transferts publics et sociaux considérés dans le revenu disponible de l'individu isolé.

Conclusion

Dans les trois ménages-types présentés dans cette note constitués d'isolés avec ou sans enfants, on constate également des augmentations du revenu disponible, après prise en compte des transferts en nature que constituent les services publics et sociaux considérés dans la recherche menée par le CIRIEC et la FAR¹.

La famille monoparentale est celle qui bénéficie de l'augmentation relative la plus importante : 75 % comparé aux 15 % et 8 % respectivement pour les deux autres ménages considérés et composés de personnes isolées sans enfant. Bien entendu, les augmentations du revenu disponible dépendent d'une part des caractéristiques socioéconomiques des ménages-types ainsi que de l'intensité du recours aux quatre services publics analysés: santé, éducation, logement social et transport public. Dans d'autres exemples de ménages-types, l'augmentation du revenu disponible peut facilement dépasser les 100 %, surtout lorsqu'un ménage composé de plusieurs membres fait appel de manière intense notamment aux services de santé et d'éducation. Mais même avec un recours limité à ces deux services publics et sociaux, on note malgré tout une augmentation du revenu disponible après prise en compte de ces transferts en nature. Cela démontre certainement que les services publics et sociaux bénéficient à tous et qu'ils engendrent de toute façon une augmentation du revenu disponible des ménages.

Rappelons aussi que même si certains ménages n'y ont pas recours ou en moindre mesure, ce sont les dépenses de santé et d'éducation qui, d'un point de vue macro-économique, occasionnent les retombées les plus importantes comparativement aux deux autres secteurs considérés dans l'étude.

¹ CIRIEC-FAR, Aspects redistributifs des services publics en Wallonie, 2012, Recherche essentiellement réalisée par Maxime LACHERON.